

STATUTS

Kyokushin Karate School Biancaniello Organisation

Ecole officielle de karate kyokushin

GENERALITES

1.1 Nom et propriété

Kyokushin Karate School Biancaniello Organisation, est propriété de Giuseppe Biancaniello, Ch. du Couchant 4 1022 Chavannes près Renens. Elle est exploitée en entreprise individuelle et régie par le présent règlement.

1.2 Historique

En 1989, le cours de la vie et son lot de difficultés amenèrent Giuseppe Biancaniello au tournant de sa vie sportive. Il évoluait alors dans le cyclisme professionnel et cherchait de nouvelles valeurs. La rencontre avec le Sensei roumain Stérian Tuluceanu fut déterminante pour la suite de sa vie. Les valeurs de ce premier contact sont toujours transmises au sein de cette école : **"Oser le combat avec l'autre, se dépasser et s'adapter"**.

En 1994, il effectue son 1er tournoi national et enchaîne de multiples podiums.

En 1999, le décès de son fils renforce sa persévérance pour poursuivre encore plus en profondeur sa pratique du karaté...

En 2002, Giuseppe obtint sa ceinture noire premier Dan. Suivirent plusieurs années de compétition élite avec le Team Karaté Dardania Lausanne, affrontant des combattants internationaux, effectuant des stages en Suisse et à l'étranger, durant lesquelles il dût s'adapter et apprendre à se canaliser dans l'effort et la vie.

En 2004, un stage d'entraînement kyokushin en Roumanie lui permet de rencontrer Sensei Florian Toader et Sempai Nicolae Stoian. Cette seconde rencontre majeure le fixa définitivement sur la voie du Karaté Kyokushin.

En 2008, ne se suffisant pas des efforts fournis jusque-là, Giuseppe partit au Japon pour connaître encore plus profondément cet art martial. La rencontre et le combat terminèrent son initiation et lui permit de porter encore plus loin le dépassement de soi requis pour le l'entraînement et le combat.

Cette même année le récompensa de son ardeur au travail de soi. Après 5 combats difficiles, il obtint le titre de Champion Suisse IKO-SKKO, à l'âge de 40 ans ! En dépit de la peine et des souffrances, il gardera humblement en mémoire les accolades des combattants et les félicitations du public. L'esprit Kyokushin de Lausanne était là, ce n'était que le début ...

C'est 3 mois (Juin 2008) après ce premier championnat suisse, naissait le club "Kyokushin Karaté School Biancaniello Organisation". En effet, poussé et suivi par un entourage concerné, Giuseppe accepta avec honneur de partager son acquis avec des proches intéressés à suivre cette voie. Il permet ainsi la transmission et un apport équilibré par un éducateur professionnel et très respectueux de la nature humaine.

1.3 Siège

Au Honbu (Ch. du Couchant 4 1022 Chavannes près Renens). Toute correspondance est à envoyer à cette adresse.

STATUTS

Kyokushin Karate School Biancaniello Organisation

Ecole officielle de karate kyokushin

1.4 Adresse et lieu du Dojo d'entraînement

Les cours collectifs sont donnés au Ch. de Couchant 4, 1022 Chavannes en attente de nouveaux locaux uniquement dédié au Kyokushin.

1.5 Neutralité

Kyokushin Karate School Biancaniello Organisation ne connaît aucune distinction de nationalité, de race ou de confession. Elle est politiquement neutre.

1.6 Assurance

La Kyokushin Karate School Biancaniello Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident. Les pratiquants (Membres ou pas) doivent s'assurer par eux-mêmes.

1.7 Affiliation

La Kyokushin Karate School Biancaniello Organisation est membre officiel de la Swiss Karaté Organisation Kyokushinkai (SKOK) rattaché à l'International Karaté Organisation (IKO) de Tokyo à Ikebukuro. Au niveau de l'Europe nous sommes rattachés à l'IKO-Europe

1.8 Instructeur principal (Directeur technique)

Giuseppe Biancaniello est Nidan (2^{ème} Dan). Ce grade est reconnu par IKO et a été obtenu dans le cadre du passage officiel. En outre, il est détenteur du diplôme universitaire HES en science de l'Education.

BUTS ET ACTIVITES

2^{ème} Article

La Kyokushin Karate School Biancaniello Organisation a pour objectif l'enseignement et le développement du Karate kyokushin selon la tradition du fondateur Masutasu Oyama.

L'école a pour but le développement et l'enseignement karate Kyokushin, dans un climat de camaraderie, de respect humain mutuel et de coopération, la création et le resserrement des liens humains entre ses membres.

La philosophie du karaté kyokushin, selon le fondateur Sosai Masutatsu Oyama est que l'élève karateka devra réaliser sa formation du caractère, du corps et de l'esprit pour contribuer dans la société. Ses fondements seront de garder la tête basse afin de faire preuve de modestie ; de lever les yeux afin de montrer son ambition ; de fermer la bouche pour faire émerger sa sérénité et le cœur grand ouvert pour protéger les autres en ayant pour fondement la piété filiale.

Le karate kyokushin se base sur une pratique sans discrimination et fondés sur la tolérance des autres ethnies, des nationalités, des opinions politiques et des choix philosophiques ou religieux de chacun.

Notre plus grande réalisation est d'atteindre pour l'objectif l'amitié et la paix dans le monde.

STATUTS

Kyokushin Karate School Biancaniello Organisation

Ecole officielle de karate kyokushin

MEMBRES

3^{ème} Article

Peut devenir membre toute personne dont l'âge minimum est conforme au règlement annuel en vigueur. Le Membre jouit d'une bonne réputation, respectivement d'une bonne santé physique. Il a rempli et signé le formulaire d'inscription. Il s'engage à payer la finance d'inscription, les cotisations annuelles et s'engage à prendre les licences SKOK-IKO. La Kyokushin Karate School Biancaniello Organisation comprend 5 catégories de membres:

1. Membre ACTIF
2. Membre ACTIF PARTICULIER
3. Membre HONORABLE
4. Membre en CONGE
5. Membre UCHI-DESHI
6. Membre CONSEIL

3.1 Membre ACTIF

Le Membre ACTIF répond à toutes les conditions suivantes :

- avoir 18 ans révolus (seniors);
- avoir entre 6 et 17 ans (juniors);
- pratiquer le Karaté Kyokushin enseigné au sein de l'école;
- accepter les risques inhérents à ce sport et s'assurer en conséquence;
- prend à sa charge les assurances nécessaires.
- Respecte les règlements en vigueurs

3.2 Membre ACTIF PARTICULIER

Sont considérés comme Membres ACTIF PARTICULIER les enfants entre 8 et 17 ans (juniors) répondant aux critères suivants :

- enfants en surpoids;
- enfants en difficulté sociale;
- enfants en phase de le devenir et qui ne trouve pas de place ou ne sont pas pris en charge de manière adaptée dans les clubs sportif de la région.

3.3 Membre HONORABLE

Le titre de membre HONORABLE peut être conféré à toute personne :

- qui a rendu d'éminents services à la société, à l'Organisation;
- qui désire apporter un appui moral et matériel.

Sont admis comme Membres HONORABLES :

- les ceintures noires Kyokushin, les sponsors et les donateurs sous conditions.

3.4 Membre en CONGE

Le membre en CONGE est exclusivement conféré à la personne :

S T A T U T S

Kyokushin Karate School Biancaniello Organisation

Ecole officielle de karate kyokushin

- partant en voyage prolongé au minimum 6 mois et maximum 12 mois et ne peut pas avoir la possibilité de venir aux entraînements pendant cette période;

Le membre en CONGE peut bénéficier d'une cotisation mensuelle réduite de 50% jusqu'à la reprise des cours normalement.

3.5 Membre UCHI-DESHI (élève interne)

Le membre UCHI-DESHI est attribué après une sélection stricte effectuée entre 3 et 12 mois et selon un programme spécifique d'une durée d'environ 4 ans.

3.6 Membre du CONSEIL

Le membre du CONSEIL est un groupe composé au maximum de 6 personnes plus le fondateur de l'école. Il peut être conféré à toute personne ayant de l'intérêt pour l'école de karaté Kyokushin Biancaniello, à savoir :

- avoir la majorité civile ;
- avoir une formation intellectuelle ou de haut niveau d'étude ;
- être un Uchi-deschi attitré de l'école et majeur ;
- être une ceinture noire de n'importe quel style d'arts martiaux

Le membre du CONSEIL est disponible pour des questions de réflexions ou d'apport critique quand à la politique de l'école de karaté. Le membre du conseil est admis sur recommandation d'un membre ACTIF ou par proposition du fondateur de l'école.

DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES

4^{ème} Article – Droits

4.1 Membres ACTIF

Ils peuvent prendre part aux cours, manifestations et autres activités de l'école Kyokushin Karate School Biancaniello.

4.2 Membres ACTIF PARTICULIER

Ils ont les mêmes droits que les membres actifs.

4.3 Membres HONORABLE

Ils peuvent prendre part aux entraînements, manifestations et autres activités de l'école Kyokushin Karate School Biancaniello selon entente avec le propriétaire de l'école.

4.4 Membre en CONGE

Ils peuvent bénéficier d'une réduction de 50% sur les cotisations mensuelles pendant le temps de l'inactivité à la pratique du karate.

4.5 Membre UCHI-DESHI

Il bénéficie de conditions particulières selon le programme de l'Uchi-deschi.

4.6 Membre du CONSEIL

Il reste membre pour une durée de 3 ans reportée tacitement tout les 3 ans. Il est libre de quitter le membre du CONSEIL sur avis direct au fondateur de l'école. Il n'a aucun

STATUTS

Kyokushin Karate School Biancaniello Organisation

Ecole officielle de karate kyokushin

pouvoir économique sur l'école et conseille avec un esprit pertinent l'école par écrit ou lors de rencontre.

5^{ème} Article – Devoirs

5.1

Tout membre de l'école Kyokushin Karate School Biancaniello a le droit de s'entraîner dans une autre école. Il devra toutefois l'annoncer au directeur technique. L'école Kyokushin Karate School Biancaniello décline toute responsabilité en cas de blessure au membre, à un tiers ou en cas de dommage matériel.

5.2

Les membres actifs paient la finance d'entrée et les cotisations dues à l'école Kyokushin Karate School Biancaniello, selon la liste des prix annuelle en vigueur. En cas de démission, les obligations financières sont dues jusqu'à leur règlement. Les membres pratiquent le Kyokushin karate sous leur propre responsabilité. L'école Kyokushin Karate School Biancaniello ne concluant aucune assurance pour ses membres, il leur est recommandé de s'assurer contre tous risques d'accidents et leurs conséquences avant de commencer le Kyokushin karate, de même que d'avoir une assurance responsabilité civile.

En cas de non respect de ces clauses, l'école Kyokushin Karate School Biancaniello est déchargée de toute responsabilité.

5.3

Les membres Actif Particulier sont tenus de s'acquitter de leur cotisation annuelle fixée selon la liste des prix en vigueur et de respecter le point 5.2.

5.4

Les membres sont tenus de venir aux cours en respectant :

- une hygiène corporelle stricte et des habits d'entraînement propres;
- les injonctions du professeur, en particulier celles ayant trait aux conditions d'entraînement (sécurité) et au comportement en général;
- les mesures que commande la pratique des arts martiaux en général :
 - (douche avant et après les entraînements);
 - ongles coupés;
 - aucuns objets métalliques tels que bagues, boucles d'oreilles, piercings, montre;
 - les blessures ouvertes sont désinfectées et couvertes;
 - port de chaussettes en cas de mycoses ou de verrues plantaires;
 - utilisation de zoris (ou sandales de plage) pour les déplacements entre les vestiaires et le dojo, etc).

S T A T U T S

Kyokushin Karate School Biancaniello Organisation

Ecole officielle de karate kyokushin

- lorsque les cours ont lieu dans des dojos (salle d'entraînement) de clubs ou écoles tierces, le membre se conformera en outre au règlement et/ou aux usages en vigueur dans ces locaux;
- en cas de maladie contagieuse (refroidissement, otite, conjonctivite, etc), le membre s'abstiendra de participer aux entraînements.

L'élève évitera de déposer, sans surveillance, des objets de valeur dans le cadre d'un cours. L'école Kyokushin Karate School Biancaniello décline toute responsabilité en cas de vol, oubli ou perte.

PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

6^{ème} Article

6.1

Par démission donnée par pli recommandé pour la fin de la période de cotisation. La période de cotisation entamée est due.

6.2

Si un retard de 3 mois intervient dans le paiement des cotisations, l'intéressé peut être exclu de l'école Kyokushin Karate School Biancaniello. Cependant, les cotisations en retard restent dues jusqu'à leur règlement.

6.3

L'exclusion de l'école Kyokushin Karate School Biancaniello peut en outre être prononcée par le propriétaire de l'école, lorsqu'un membre a gravement manqué à ses devoirs ou a perturbé sans cesse les cours.

6.4

Le membre ACTIF qui n'exerce pas sa pratique du karaté kyokushin pendant les cours officiels hebdomadaire et au minimum 12 fois dans une période d'une année (1x/mois), celui-ci sera exclu automatiquement de l'école.

RESSOURCES

7^{ème} Article

Les ressources de L'école Kyokushin Karate School Biancaniello sont:

- les cotisations ordinaires des membres actifs et actifs spéciaux;
- les dons et subventions;
- Les produits de l'activité de l'école Kyokushin Karate School.

8^{ème} Article

Les engagements financiers de l'école Kyokushin Karate School Biancaniello sont couverts par la fortune sociale de l'organisation. La responsabilité personnelle des membres est exclue.

STATUTS

Kyokushin Karate School Biancaniello Organisation

Ecole officielle de karate kyokushin

ORGANES

9^{ème} Article

Les organes de l'école sont :

- le propriétaire;
- le directeur technique.

10^{ème} Article

10.1 Le directeur technique

Il enseigne le Kyokushin Karate. Il est responsable de l'orientation technique. Il est responsable de la discipline dans les cours et contribue au développement du Kyokushin en Suisse. Il peut déléguer certaines tâches.

10.2 Le propriétaire de l'école est responsable :

- de la direction et de la bonne marche de l'école ainsi qu'à son développement;
- il engage la responsabilité de l'école Kyokushin Karate School Biancaniello par sa signature;
- de la tenue du secrétariat, de l'organisation, du classement;
- de la tenue des archives;
- de l'inscription des nouveaux membres;
- de l'établissement des divers règlements;
- de la tenue des comptes de l'école Kyokushin Karate School Biancaniello et de la gestion des fonds;
- de l'encaissement des cotisations et de l'établissement des rappels ou poursuites si nécessaire;
- de l'établissement des comptes et du bilan à la fin de chaque année;
- diverses tâches peuvent être déléguées.

MODIFICATION DU REGLEMENT

11^{ème} Article

Le règlement peut être modifié en tout temps. Le montant des cotisations peut être changé en tout temps par le propriétaire de l'école. Ce changement devra être annoncé au moins un mois à l'avance. L'entrée en vigueur est immédiate.

Ainsi fait à Chavannes, le 1^{er} Janvier 2011

Le propriétaire : Sempai Giuseppe Biancaniello